

NOTICE D'APPRECIATION D'IMPACT VISUEL DES CONSTRUCTIONS OU AMENAGEMENTS PROJETES

PC 4

DOCUMENT PC n° 4 DU VOLET PAYSAGER, DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
SUIVANT ARTICLE R. 431-8 DU CODE DE L'URBANISME.

DEMANDEUR :

Nom, prénom, raison sociale : **SAS SUD OISE ENERGIE**

ADRESSE :

Lieu-dit : 30, Rue Joseph SALENGRO
Commune : 60660 CRAMOISY

LIEU DES TRAVAUX :

Lieu-dit : « Fond des Bassinets »
Commune : 60660 CRAMOISY

OBJET DES TRAVAUX :

Jean-François RÉTHORÉ
ARCHITECTE D.P.L.G.
16 Ter Chemin des Vendangeurs
49570 - MONTJEAN S/LOIRE
Tél. 02 41 78 15 72 - Fax. 02 41 22 96 61

CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION

1 - LOCALISATION DU SITE

Le site d'implantation retenu par la SAS SUD OISE ENERGIE se situe sur la commune de CRAMOISY.

Le projet d'unité de méthanisation se situe sur une parcelle nue de toute construction, localisée à 1 km au Sud des abords de l'agglomération de CRAMOISY et à 2 km au Nord de la commune de SAINT-LEU-D'ESSERENT.

Le terrain d'implantation se trouve au carrefour de la route départementale n°12 et du chemin rural n°4. Les installations seront édifiées sur le bord Ouest de la R.D. n°12 qui relie CRAMOISY à SAINT-LEU-D'ESSERENT, ainsi qu'au nord du chemin rural n°4, en léger retrait.

Le projet se trouve en partie sur la propriété de l'un des associés de la SAS (parcelle référencée W n°57) en cours d'acquisition par la SAS, et qui fera l'objet d'un bornage.

Le site, qui est desservi par la route départementale n°12, se trouve à 2 km au Sud-est de l'exploitation agricole actuelle spécialisée dans la culture de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses. Le siège social de la SAS se trouve à l'adresse de l'exploitation actuelle, située à la proximité nord du bourg de CRAMOISY.

Le projet de méthanisation se trouve sur les plateaux du Clermontois, à 5,5 km à l'ouest de CREIL, ville qui se trouve dans la vallée de l'Oise et qui est assez importante par son envergure et ses infrastructures.

Dans ce cadre à caractère essentiellement agricole, la plupart des parcelles aux abords immédiats du site de construction sont exploitées en cultures céréalières.

2 - PERCEPTION DU PAYSAGE DEPUIS LE SITE

Depuis le terrain d'implantation des différents éléments constituant l'unité de méthanisation, on distingue à l'horizon ouest le bois St Michel qui est une zone boisée relativement dense et imposante. Ce boisement, distant de 1,3 km depuis le site, marque l'arrière-plan, alors qu'on distingue des parcelles destinées aux grandes cultures qui s'étendent jusqu'au bois.



Au nord, le paysage est assez ouvert, offrant des vues paysagères assez lointaines. On trouve au premier plan les parcelles exploitées en cultures. On s'aperçoit que le relief monte légèrement et qu'on ne distingue pas le village de CRAMOISY situé à 1,5 km, car il se trouve en contre-bas, sur les bords de la rivière « Le Thérain » qui est un affluent de l'Oise. On distingue les cimes du bois de la Garenne, à l'ouest du village. On perçoit également les pylônes d'une ligne à haute tension, élément technique assez imposant dans le paysage.



A l'Est, le paysage est identique. On perçoit au premier plan les parcelles dédiées aux grandes cultures, avec à l'horizon les abords de la ville de CREIL et ses immeubles. On distingue également un peu plus au sud, la Forêt de la Haute Pommeraye qui borde le sud de la ville de CREIL et qui s'étend sur 4,8 km jusqu'aux abords de la ville de CHANTILLY. Le paysage est également marqué par de nombreux pylônes électriques.



L'horizon sud offre les mêmes perspectives et le même environnement, laissant paraître de nombreux pylônes électriques au second plan. L'arrière-plan est marqué par de nombreuses zones boisées assez imposantes qui se trouvent sur la rive Sud-Est de L'Oise. Le relief ne permet pas de distinguer la commune de SAINT -LEU-D'ESSERENT qui se trouve sur le bord de la rive Ouest de L'Oise.



3 - PERCEPTION DU SITE DE CONSTRUCTION DEPUIS LES ALENTOURS

En parcourant les alentours éloignés du site, il s'avère que celui-ci reste perceptible depuis le domaine public, principalement en provenance du sud par la R.D. n°12. A 800 mètres environ de la parcelle, le site sera perceptible car il se trouve sur les plateaux du Clermontois et le relief est plat et l'environnement dégagé. Toutefois, compte tenu de l'éloignement, l'impact dans l'environnement restera limité car des aménagements paysagers seront mis en place pour atténuer et intégrer au mieux le site dans l'environnement.



En provenance du nord, depuis la sortie du bourg de CRAMOISY, le site n'est pas perceptible, compte tenu du relief, puisque le bourg de CRAMOISY se trouve à la côte altimétrique de 60 mètres environ, alors que la parcelle d'implantation se trouve à la côte altimétrique de 82 mètres.

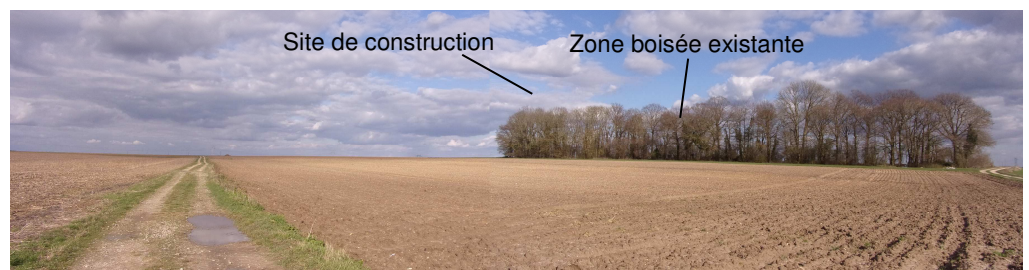


Par contre, une fois passé les derniers virages en sortant du bourg, le site reste perceptible depuis la R.D. n°12, car les parcelles ne sont pas délimitées par des haies ou arbres isolés.

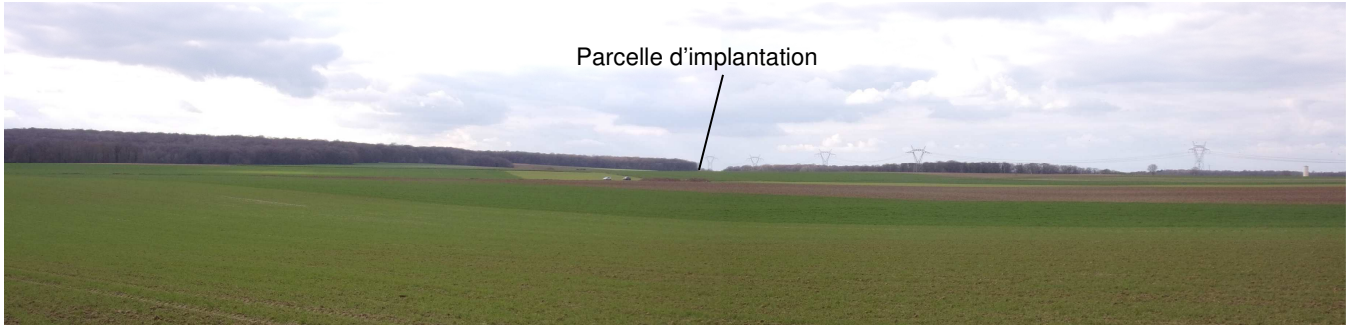


En circulant autour du site par les chemins d'exploitation carrossables, mais non ouverts à la circulation automobile, la parcelle reste perceptible compte tenu que le paysage est relativement dégagé.

Depuis le sud-ouest, une zone boisée crée un écran visuel, limitant par endroit la perception du site.



Depuis l'Est, le projet viendra s'adosser sur les zones boisées situées en arrière-plan.



4 - PERCEPTION DU SITE DE CONSTRUCTION DEPUIS LES VUES RAPPROCHEES

A proximité immédiate, le site reste perceptible depuis le pourtour du site et notamment depuis la R.D. n°12., route par laquelle on accède à la parcelle et qui est le principal axe de circulation (voir PC6 – Intégration paysage depuis l'angle Sud-Est de la parcelle).



On le distingue également en provenance du nord depuis cette voie.



5 - CHOIX DE L'IMPLANTATION ET NECESSITE DU PROJET

Le terrain d'implantation retenue par la SAS résulte de la situation géographique de l'installation par rapport à l'ensemble des exploitations d'où proviendront les produits intrants qui seront incorporés aux digesteurs et qui produiront du biogaz. Le projet sera édifié sur une parcelle qui se trouve au cœur des différentes terres où sera épandu le digestat.

Plus de 50 % des intrants seront d'origine agricole et proviendront des 14 exploitations.

Le biogaz produit sera injecté dans le réseau de gaz, permettant d'une part de produire de l'énergie verte et d'autre part d'assurer un complément de revenu aux exploitants associés de la SAS SUD OISE ENERGIE.

Le digestat solide et liquide issu de la fermentation des produits intrants, sera épandu sur les parcelles d'épandage des différents exploitants qui se trouvent en grande partie à proximité de l'unité de méthanisation.

Ce produit qui sera épandu conformément à la réglementation en vigueur, possède des qualités différentes des fumiers et lisiers traditionnels issu des élevages, car après fermentation, la teneur en azote est de meilleure qualité et dégage beaucoup moins d'odeur.

L'unité de méthanisation permettra de valoriser les déchets de cultures, ainsi que les couverts végétaux d'hiver pour éviter les sols nus, mais également de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires et engrais chimiques.

Cela permettra également de valoriser les effluents d'élevage intrants qui seront méthanisés et d'éviter la mise aux normes de certains bâtiments d'élevage des exploitations associées à la SAS.

De plus, le site possède un accès au carrefour de la R.D. n°12 et de la voie communale, dans l'angle sud-est de la parcelle. Cet accès sera à modifier pour faciliter l'entrée du site.

Compte tenu de l'environnement existant, le projet comporte un volet paysager qui permettra à terme d'intégrer le projet dans l'environnement proche et lointain.

6 - DISPOSITIONS PREVUES POUR FAVORISER L'INSERTION DES OUVRAGES DANS LE PAYSAGE

Le terrain d'implantation de l'unité de méthanisation se trouve sur une parcelle nue de toute construction. L'altimétrie la plus haute se situe au nord de la parcelle. La pente générale du terrain descend vers l'entrée du site qui se trouve à l'angle sud-est.

Le projet est composé de différents ouvrages, bâtiments et éléments techniques, relativement groupés.

Afin d'accéder au site, une entrée sera créée au sud (à proximité de l'entrée actuelle), afin que les différents véhicules et engins puissent accéder facilement, sans obstruer la circulation sur le domaine public. Ainsi, le portail d'accès se trouvera en retrait d'une quarantaine de mètres sur la propriété, pour que les véhicules entrants puissent manœuvrer sur la parcelle sans gêner la circulation.

Des stationnements dédiés aux pompiers à proximité de la réserve incendie, ainsi qu'au pourtour du poste injection pour GRDF, seront prévus en cas d'intervention ou de maintenance.

Le site sera entièrement clôturé pour des raisons de sécurité. La clôture sera réalisée avec un grillage à mailles carrées type « forestier » monté sur des piquets bois pour prévenir l'intrusion éventuelle de gibier et de personnes étrangères au fonctionnement de la méthanisation sur le site. Les accès seront fermés par un portail coulissant et un portail double battant à l'entrée principale.

Afin d'assurer l'intégration du site dans le paysage, les différents ouvrages, de volumes plus ou moins conséquents, ainsi que les aménagements des sols seront adaptés au terrain naturel pour limiter au maximum les remaniements de sol. Par ailleurs, conformément aux prescriptions liées au dossier environnemental, une rétention au niveau des cuves devra être mise en place, afin de contenir au minimum, le volume de la plus grosse cuve en cas d'événement. Cette rétention se fera en grande partie par un merlon de terre étanche, mais ici et là, des murs en béton banché complèteront la rétention.

Le projet est composé de différents éléments techniques, dont des cuves, des bâtiments, des plates-formes, et des lagunes.

Les ouvrages référencés A, B, C sont des cuves hors-sols, en partie enterrée. Les parois seront réalisées en maçonnerie, recouvert d'un bardage vert mousse RAL 6005 pour les cuves A, B, C. Les Couvertures gazométriques seront en PVC gris RAL 9006.

Le poste d'injection, référencé D, est un élément de type container. Il sera implanté à l'entrée du site. Il sera de teinte vert mousse RAL 6005.

L'ouvrage nommé E est un élément technique. Il s'agit de la trémie d'incorporation des produits dans le digesteur.

Le bâtiment nommé F est destiné au local des pompes. Il sera totalement fermé en bardage bac acier de teinte vert mousse RAL 6005 afin de créer un bloc homogène avec les ouvrages A et B.

Le bâtiment G accueillera le digestat solide et une partie sera dédiée à un atelier pour la maintenance du matériel. Il sera totalement fermé avec des murs maçonnés de 3 m de hauteur, surmontés de bardage bac acier de

teinte vert mousse RAL 6005. Des portails coulissants de teinte similaire au bardage seront installés en façade Ouest ainsi qu'un portail sectionnel sur la partie atelier. La couverture sera réalisée en fibre ciment gris.

La plate-forme H est destinée au stockage d'intrants végétaux.

Le bâtiment référencé I, situé à l'entrée du site, est un bâtiment technique lié au process. Pour des raisons de sécurité, les murs extérieurs et les parois séparatives seront réalisés en maçonnerie coupe-feu REI 120. Les menuiseries seront des portes coupe-feu EI 30. La toiture sera réalisée en béton. On notera la présence de 3 colonnes pour le local épurateur et d'une cheminée pour la chaufferie. Une partie « bureau » sera aménagée dans ce bâtiment.

Les cuves nommées J sont destinées à stocker des intrants liquides. Elles seront réalisées en polyéthylène beige.

La fosse de dilution référencée K sera réalisée en maçonnerie béton avec une couverture gazométrique grise.

L'ouvrage nommé L est un pont bascule, permettant de peser les produits intrants et sortants du site.

Les différents bassins nommés N, seront destinés à la régulation et au recyclage des eaux pluviales, ainsi qu'au confinement des eaux souillées, en cas de sinistre.

Les eaux pluviales seront canalisées vers les bassins de régulation située parallèlement à la route départementale n°12, à l'est des installations, avant de s'évacuer naturellement par infiltration.

Concernant l'intégration du projet, des aménagements paysagers sont prévus dans la demande de permis de construire, afin que l'ensemble du projet s'intègre parfaitement dans le paysage environnant.

Ces aménagements comprendront la plantation d'arbres isolés en limite Sud et Est. Ces plantations seront réalisées avec des essences locales en mélange (chênes, châtaigniers, Merisiers, Charmes, Erables...).

A proximité de l'entrée principale, un bosquet plus dense sera planté de l'angle sud-est de la parcelle.

A l'est, le long de la R.D., en complément des arbres, des plantations en cépées seront intercalés (type charmilles, noisetiers, ...) permettant de créer un maillage un peu plus soutenu en partie basse.

L'ensemble de ces plantations atténuera sensiblement l'impact visuel des ouvrages projetés depuis les vues rapprochées ou plus lointaines et participera à l'intégration du projet dans le paysage environnant.

Le plan de masse joint au dossier présente la configuration générale du projet, avec les différentes plantations et aménagements projetés.

Les insertions paysagères montrent le projet avant et après plantations.